



## Communiqué de presse

**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 0144621200 fax 0144621234

<http://www.sudptt.org> sudptt@sudptt.fr

Le 04 novembre 2010

### **Pas de criminalisation de l'action syndicale**

Le 5 novembre 2010, 13 postiers sont assignés devant le Tribunal de Bordeaux.

En 2005, ces militants agissaient avec l'ensemble du personnel contre les suppressions d'emplois sur leur lieu de travail.

La Poste a refusé de négocier, a préféré jouer le pourrissement provoquant ainsi l'exaspération du personnel. Pire, à la demande de la direction de La Poste, le Préfet de la Gironde a fait intervenir le GIPN au matin du 26 mai 2005, alors que le personnel demandait de véritables négociations et que la direction écoute leurs revendications.

L'intervention du GIPN dans un conflit du travail constitue une atteinte claire au droit de revendiquer des organisations syndicales et vise à criminaliser l'action des militant-es syndicaux.

En interne, La Poste a prononcé de lourdes sanctions administratives, un licenciement et des exclusions de fonction allant jusqu'à 2 ans.

Elle a voulu, en déposant plainte, criminaliser l'action syndicale, relayant l'attitude des gouvernements qui ont toujours voulu faire taire de quelque manière que ce soit la contestation.

Pourtant les postier-es du centre de tri de Bègles avaient raison de lutter : depuis La Poste a fermé le centre de tri de Bègles et a supprimé 450 emplois ! Les centres d'Agen, Dax, Périgueux ont également fermé avec tout ce que cela implique : désastre social, multiplication des camions sur les routes, mobilités forcées etc.

Comme pour n'importe quel conflit, on ne peut répondre à des revendications par la répression.

La fédération SUD PTT appelle à un rassemblement de soutien durant le procès devant le tribunal de Bordeaux le vendredi 5 novembre à partir de 8h30.